

AFFAIRE N° 52. - Autorisation de passer un marché avec la S.A.P.M.E.R. pour la fourniture de poisson nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'appel d'offres qui a eu lieu à la Préfecture le 6 JUI
1969, sous l'égide de la Commission de Coordination des Commandes Publiques (Grou-
pement d'Achats pour les cantines scolaires), j'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir m'autoriser à passer un marché pour un montant de UN MILLION QUATRE CENT
DIX MILLE FRANCS CFA (1 410 000 Frs) pour la fourniture de poisson nécessaire au
fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

Soit :

6 000 kg de poisson à 235 Frs le kg 1 410 000 Frs

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du
Chapitre 459 - Article 601 du Budget des Cantines Scolaires de l'année 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.